

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025/593

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 20 mars 2025

OBJET :

**AUTORISATION DE
VENTE DE BIENS
IMMOBILIERS**

Parcelles cadastrées

ZA 137

ZA 287

ZA29

ZA 30

ZA 291

L'HOMME MORT
95270 CHAUMONTEL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Mme Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR

Excusés : Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 17 mars 2025 ;

Considérant le souhait de la commune de procéder à la vente des biens immobiliers, parcelles cadastrées ZA 137(4476 m²), ZA 287(1985 m²), ZA 30 (2060m²), ZA 29 (1048m²) et ZA 291 (2000m²), sises lieu-dit l'HOMME MORT ;

Considérant que la cession de ces biens immobiliers, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par cette cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Considérant l'estimation suivante établie par le service des domaines par courrier du 12 mars 2025 :

- Parcelle ZA 137 de 4476 m² : 1 233 122 €
- Parcelles ZA 29-30-287-291 de 8095 m² au total : 1 131 103,5 €

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 mars 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

La valeur vénale (arrondie) des biens, s'élève donc à deux millions trois cent soixante-cinq mille euros (2 365 000 euros).

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE la vente à l'amiable des biens immobiliers, parcelles cadastrées ZA 137(4476 m²), ZA 287(1985 m²), ZA 30 (2060m²), ZA 29 (1048m²) et ZA 291 (2000m²), sises lieu-dit l'HOMME MORT, au prix de 2 365 000 euros, hors droits et frais de notaires à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune, l'ensemble des documents afférents à ces ventes.

DESIGNE l'étude notariale de Maître TROUSSU / FRITZ-JOSEPH pour se charger de l'établissement des actes authentiques de ventes entre la Commune de Chaumontel et les acquéreurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#